



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 03 juillet 2025**

Le jeudi 03 juin 2025 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Étaient présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, , TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Étaient représentés : MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antionietta (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI)

Étaient absents : BONY Sarah,

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Antony BALDIVINI a été désigné pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- N° 2025 – 38 - Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2025
- N° 2025 – 39 – Création d'un emploi de rédacteur territorial
- N° 2025 – 40 – Avenant N°1 Marché N° 2020 SMP 001
- N° 2025 – 41 – Cession immobilière au profit du Service d'Incendie et de Secours
- N° 2025 – 42 – Subventions aux associations
- N° 2025 – 43 – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
- Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 juin 2025

Rapport N° 2025/38 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Le compte rendu de la séance du 04 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

CRÉATION D'UN EMPLOI DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Rapport N° 2025/39 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Le maire expose que malgré une charge salariale importante, il est nécessaire de renforcer les moyens des services administratifs qui doivent faire face à une complexité croissante des problématiques et des thèmes traités. A ce titre, il rappelle le constat de la chambre régionale des comptes qui a relevé le caractère insuffisant des ressources humaines et techniques de la commune face à des enjeux d'importance.

Pour répondre à Monsieur BONIFACI, le maire indique que de nombreuses candidatures sont parvenues en mairie, candidatures parmi lesquelles il faudra effectuer un premier tri ; quelques profils sont intéressants mais le maire souhaite que le coût de recrutement n'excède pas les 50.000 € chargés. Sur ce point, Madame CARLOTTI PERGOLA évoque la nécessité d'effectuer les meilleurs choix.

Monsieur Dominique LUCIANI, qui évoque la situation des communes de Ventiseri, Ghisonaccia ou Linguizzetta, considère qu'il faut réorganiser les services et s'appuyer sur les effectifs disponibles.

Monsieur PERALDI qui décrit les conditions parfois difficiles dans lesquelles travaillent les services administratifs s'interroge sur les capacités de ses collaborateurs à assumer les responsabilités qui incombent à un cadre administratif et juridique.

Monsieur BALDOVINI, rejoint en cela par Monsieur VENTURINI et Madame CARLOTTI, estime, sans occulter son poids financier, que ce recrutement est essentiel ; qu'il constitue un investissement.

Madame PERGOLA estime que la complexité des dossiers que les collectivités sont amenées à gérer demande des compétences juridiques, administratives et financières très importantes ; qu'on ne peut pas faire l'économie d'un poste de DGS comme cela a été indiqué à plusieurs reprises. Le départ de M Peraldi doit se préparer et il faut anticiper. Elle se prononcera donc favorablement à la création d'un poste de rédacteur. Elle souhaite que des propositions de formation soient faites aux agents en place.

La délibération mise aux voix est adoptée par 14 voix pour et 04 voix contre ; ont voté contre, Mesdames TADDEI et SAEZ RICCIARDI et Messieurs Dominique LUCIANI et GIULY Martin.

Le conseil municipal décide :

- De créer, un emploi permanent relevant du cadre d'emploi des Rédacteur (Rédacteur, Rédacteur territorial principal de 2ème classe Rédacteur territorial principal de 1ère classe), d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures ;
- De pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, et le cas échéant par un agent contractuel recruté dans les conditions fixées par les articles L332-14 ou L332-8 du Code Général de la fonction publique précité ;
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

AVENANT N°1 MARCHE N° 2020 SMP 001 RELATIF A LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRGE PUBLIC

Rapport N° 2025/40 - Rapporteur Monsieur Stéphane PERALDI, directeur général des services

Madame SAEZ RICCIARDI Célia rejoint la séance.

Monsieur PERALDI rappelle les conditions dans lesquelles est proposée cet avenant qui a été examinée par la commission d'appel d'offre dans sa réunion du 04 juin 2025.

Approbation de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés

Approbation des termes de l'avenant n°1 au marché N°2024-SMP-001 passé avec la société Technic Elec en vue de la rénovation de l'éclairage public ;

Autorisation donnée à Monsieur le maire de signer l'avenant n°1 au marché N° 2024-SMP-001,

Mandat donné à Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches utiles à l'exécution de l'avenant dont il s'agit.

Décision d'inscrire la dépense supplémentaire résultant de la passation de l'avenant au budget par délibération budgétaire modificative.

CESSION IMMOBILIERE AU PROFIT DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Rapport N° 2025/41 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Le maire présente ce projet immobilier qui remonte à plusieurs années, il indique que la situation qui n'avait pu évoluer devait être clarifiée ; Monsieur GIULY communique quelques précisions sur l'antériorité de ce dossier.

Approbation de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation de la division de la parcelle A.1867 en quatre lots distincts,

Approbation de la partition du lot 4 issu de la division précitée et constitué d'un bâtiment d'une superficie de 1.403 m², en deux volumes (1 et 2) ;

Approbation de l'établissement d'une copropriété de quatre lots dans le volume 1,

Approbation de la cession gratuite au profit du service d'incendie et de secours de la Haute-Corse du lot N° 2 de la parcelle A.1867, constitué d'un terrain nu d'une superficie 2.376 m², dont la valeur a été estimée par le service des domaines à 170.000 €,

Approuver de la cession gratuite au profit du service d'incendie et de secours de la Haute-Corse des locaux professionnels constituant le lot 4 de l'immeuble en copropriété érigé sur la parcelle A.1867 précitée et dont la valeur a été estimée par le service des domaines à 470 .000 €,

Mandat donné à Monsieur le maire de passer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de ces transactions.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapport N° 2025/42 - Rapporteur Monsieur Stéphane PERALDI, directeur général des services

Approbation de la proposition du président par 17 voix, Monsieur Jean-Emanuel LUCIANI, président de l'association « Oriente Karaté-Do, ne participant pas au vote.

Décision de procéder à l'individualisation des subventions ci-après, pour un montant global de 67. 400 € :

ALERIA 75 : 4.000,00 €

Association des commerçants ALALIA : 20.000,00 €

Association des Parents d'élèves : 1.500,00 €

Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aléria : 3.000,00 €

Baseball Oriente : 3.000,00 €

Casgiu Casanu : 1.000,00 €

Club Nautique Aleria Triathlon : 2.500,00 €

Corse Taekwondo Oriente : 1.500,00 €

Equitable Corse : 500,00 €

Figure M Danse : 1 000,00 €

Grace Marie Danse Compagnie A'Tra : 1.000,00 €

Les Chats Libres De Corse : 300,00 €

Les Petits Félics de Corse : 300,00 €

Oriente Football Club : 14.000,00 €

Oriente Karaté-Do : 2.000,00 €

San Marcellu In Oriente : 3.000,00 €

Tennis Club Aleria : 2.000,00 €

U Felinu : 300,00 €

Scuderia Oriente Aleria Historic Rallye : 6.500,00 €

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision N° 31 - 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 32 - 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 33 - 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 34 - 2025 – SPANC FRATICELLI
Décision N° 35 - 2025 – Attribution Marché 2025 SMP 008 Balisage côtier
Décision N° 36 - 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 37 - 2025 - Renonciation DPU

Pas d'observations

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BALDOVINI rend compte de la dernière réunion de la commission urbanisme consacrée à l'examen des objectifs de modération de la consommation de l'espace à fixer dans le cadre du PADD ; Il indique que le cabinet de Monsieur BOUFFIN a été mandaté afin de déterminer la réalité des espaces consommés durant la période 2011/2021 au regard des éléments qui lui ont été transmis (nombre de permis délivrés) et qui restent à lui transmettre (nombre de compteurs d'eau...), ceci afin de mesurer l'écart avec les données officielles. En effet, il sera important de mesurer au plus le nombre d'habitants pour fixer les objectifs à 10 ans tant en terme d'urbanisation que de démographie.

OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Rapport N° 2025 – 43

A l'ouverture du débat et en préambule, Monsieur le maire rappelle son opposition au constat global dressé par la chambre régionale des comptes sur la physionomie générale de la commune ;

Monsieur PERALDI fournit au conseil des précisions relatives aux rappels du droit figurant en préambule du rapport ; s'agissant de la durée légale du temps de travail, il indique qu'une réforme de la durée hebdomadaire du travail est à l'étude ; s'agissant de l'élaboration du DUERP, il précise qu'un premier contact a été pris avec le centre de gestion afin que la commune soit assistée dans la confection de ce document ; s'agissant de la création d'un budget annexe de l'assainissement, il rappelle que le conseil municipal a délibéré pour la création de ce nouveau budget au 1^{er} janvier 2026 ; s'agissant de l'actif, il précise qu'un agent de la commune a suivi les formations nécessaires auprès de la SITEC et que la commune a fait l'acquisition d'un logiciel dédié ; s'agissant enfin du SPANC, il évoque les retards pris dans l'émission des titres et indique qu'un premier rapport sera dressé dès que la situation sera régularisé.

La parole est donnée à Monsieur Dominique VENTURINI lequel au nom de l'opposition ne s'étonne pas de la teneur du rapport de la juridiction financière et qui correspond globalement au constat dressé depuis 2014.

- *Les commissions communales ne se réunissent jamais : nous l'avons évoqué lors des désignations en commission.*
- *39 agents c'est beaucoup et ce n'est pas un fait nouveau.*
- *L'absentéisme passe de 2018 à 759 jours à 1467 jours en 2023 dont 1148 en absence maladie : c'est le signe évident d'un manque de management. Les agents doivent avoir un cahier où l'on inscrit les tâches de la journée et au retour des agents un point doit être fait. Il est aussi important de visiter les chantiers une fois terminés et valoriser auprès des agents le travail qu'ils ont réalisé.*
- *Absence de document unique : il faut aussi analyser les accidents même bénins et ne pas oublier la collecte et l'analyse des presque accidents pour rechercher le moyen de protéger le personnel.*
- *Foncier bâti taux de 24,14% et moyenne Corse 23,60% nos voisins Ghisonaccia et Linguizzetta font mieux que nous. Chaque année au moment du vote de taux ce sujet est débattu.*

- *Capacité de désendettement/ une alerte à 12 ans nous nous sommes à 27ans cela veut dire que nous devons passer le 10 prochaines années emprunter !*
- *Lotissement E Cardeline : 86€ du m2 ce n'est plus du primo accédant nous sommes au prix du privé ! Monsieur le maire indique que le prix est surévalué et que l'appel d'offres pourrait être négocié à bon prix.*
- *Amélioration des finances : ce n'est pas le résultat d'une bonne gestion, c'est la création de taxes nouvelles raccordement à l'assainissement et TH sur les résidences secondaires.*
- *Gendarmerie : 5M 345 000€ nous ne faisons pas d'observation sur le surcout du chantier mais sur le choix de l'emprunt sur 20 ans 400 000€ d'intérêts le choix de 40 ans fait doubler les intérêts soit 800 000€ .*
- *Village de vacances de Casabianda : acquisition 381000€ pour 12ha dans le cas d'une vente au conservatoire du littoral 60000€ moins les démolitions. Ce n'est pas un bon choix et ce depuis 25 ans ; pour Madame PERGOLA, le projet devait être tenté ; mais après 25 ans de procédures, d'études, il aurait fallu changer son fusil d'épaule. Trop de contraintes entourent ce projet. Il faut mettre l'énergie et les moyens financiers sur des projets tout aussi utiles mais réalisables et adaptés à la demande touristique actuelle.*

Monsieur le Maire soutient que le projet est vertueux d'un point de vue environnemental ; la commune a travaillé dans ce sens ; elle continue de soutenir l'émergence d'un projet fondé sur la réhabilitation de l'existant et qui pourrait être autorisé par la législation et la jurisprudence. Il indique que dans le pire des cas, une vente au conservatoire du littoral pourra être envisagée à un prix qui ne sera pas inférieur à celui de l'acquisition.

La séance est levée à 19 heures 55

*Le président de séance
Jean-Claude FRANCESCHI, maire*



*Le secrétaire de séance,
Antony BALDOVINI*



